

OFFRE DE SERVICE JURIDIQUE

Pour répondre aux besoins réguliers des Groupements d'Employeurs (GE) en matière de professionnalisation, le CRGE dispose, depuis sa création en 2000, d'un service juridique spécialisé dans les GE et dans les domaines du droit associatif, droit des sociétés, droit du travail, droit de la sécurité sociale et droit fiscal.

ÉQUIPE JURIDIQUE

Salariée du CRGE



Charlène MARTIN : Conseillère juridique



Expert associé



Pierre FADEUILHE : Avocat au barreau de Toulouse, Maître de conférences et chercheur à l'Université de Toulouse

Cabinets d'avocats référencés



Pierre Fadeuilhe Avocat - Avocat spécialisé en droit associatif, droit des sociétés et droit du travail



ELLIPSE
AVOCATS

Ellipse Avocats – Cabinet spécialisé en droit du travail et en droit de la sécurité sociale

- **Arnaud PILLOIX** : Avocat associé - Spécialiste droit du travail
- **Laurène DESCHET** : Avocat associé - Responsable pôle formation

Delsol Avocats - Cabinet spécialisé en droit fiscal



- **Xavier DELSOL** : Avocat associé - Spécialiste de la fiscalité des associations
- **Simon GERARD** : Avocat - Conseil aux organismes à but non lucratif



Pierre FADEUILHE



Arnaud PILLOIX



Laurène DESCHET



Xavier DELSOL



Simon GERARD

CONSEILS PERSONNALISÉS

L'adhésion au CRGE permet d'accéder à certaines ressources juridiques :

- Newsletter mensuelle juridique et sociale
- Informations spéciales
- Ressources documentaires en ligne

Les adhérents peuvent ensuite souscrire un abonnement forfaitaire incluant un nombre annuel de questions juridiques.

ACCOMPAGNEMENTS INDIVIDUALISÉS

Au-delà des conseils personnalisés délivrés au quotidien, le CRGE peut accompagner les GE de façon plus poussée et en individuel, sur des thématiques telles que la **mise en place d'un accord d'entreprise**, l'**accompagnement pour les élections professionnelles**, la **mise en place d'une PEPA** ou encore l'**audit des documents relatifs au fonctionnement associatif**.

ASSISTANCE ET REPRÉSENTATION

Adhérer au CRGE c'est aussi avoir la possibilité d'être assisté, représenté et conseillé par des avocats maîtrisant les spécificités des GE et des associations, tout en bénéficiant de tarifs préférentiels :

- **Un avocat spécialisé en droit associatif, droit des sociétés et droit du travail :**
 - Création, structuration et restructuration de GE et ensemblier de GE
 - Toutes autres prestations de conseil en droit du travail
- **Des avocats spécialisés en droit social :**
 - Procédures de licenciement
 - Contentieux
- **Des avocats spécialisés en droit fiscal :**
 - Rédaction et dépôt de rescrit fiscal
 - Assistance à contrôle fiscal


**Pour obtenir un devis ou pour toute autre demande,
contactez le CRGE**
 juridique@crge.com


CONSEILS PERSONNALISÉS

Conditions tarifaires en vigueur au 01/01/2024.

L'abonnement est annuel et forfaitaire*. Son tarif, dégressif, varie selon le volume de questions :



L'adhérent peut accéder au service juridique à la demande, sans souscrire d'abonnement. Dans ce cas, le coût unitaire de la question est fixé à 50€ TTC.

QU'EST-CE QU'UNE QUESTION JURIDIQUE ?

Toute question d'ordre juridique, pour laquelle la réponse trouve son fondement dans un recueil de lois, de règles juridiques, dans la jurisprudence ou bien dans les usages et pratiques des GE capitalisés par le CRGE, et formulée par écrit (juridique@crge.com).

N'est pas considérée comme une question juridique et n'entre donc pas dans le cadre de l'abonnement juridique :

- La demande de relecture, de commentaire, d'aide à la rédaction ou d'analyse d'un acte juridique (opération juridique produisant des effets de droit) :
- contrat de travail, statuts, convention de mise à disposition, accord d'entreprise, etc...

Toutefois, si la question posée nécessite l'examen partiel et ciblé d'un document relatif à un acte juridique pour apporter une réponse circonstanciée, il est admis que cette situation entre dans le cadre de l'abonnement juridique.

N'entre pas non plus dans le cadre de l'abonnement juridique toute demande faisant ou étant susceptible de faire l'objet d'une prestation de service dédiée de la part du CRGE.

**Forfait unique par GE sur l'année : en cas de dépassement du forfait annuel, les questions supplémentaires seront facturées au prix unitaire correspondant au forfait contractualisé.*

Pas de report de questions restantes d'une année sur l'autre : un forfait = une année civile

ACCOMPAGNEMENTS INDIVIDUALISÉS

Conditions tarifaires en vigueur au 01/01/2024. **Les tarifs s'entendent HT** (application du taux de TVA en vigueur), sauf pour les conseils personnalisés, et sont sous réserve de modifications législatives en cours d'année.

Attention, ces tarifs ne prennent pas en compte les éventuels frais de déplacement, d'hébergement et de restauration des intervenants pour le compte du CRGE.

| | |
|--|------------------|
| Question juridique (<i>hors abonnement annuel</i>) | 50€ |
| Accompagnement à la mise en place ou au renouvellement du CSE | sur devis |
| Accompagnement à l'animation d'une réunion du CSE | sur devis |
| Accompagnement à la mise en place d'un accord d'entreprise | sur devis |
| Accompagnement à la mise en place d'une prime PEPA | sur devis |
| Accompagnement au changement de convention collective | sur devis |
| Audit juridique | |
| Analyse de la conformité des documents relatifs au fonctionnement associatif du GE et à ses relations contractuelles avec ses adhérents | sur devis |
| Analyse d'impact et évaluation des risques (<i>contrôles, contentieux</i>) | |
| Audit social | |
| Analyse de la conformité des contrats de travail et avenants, de la gestion des temps de travail et des bulletins de paye du GE | sur devis |
| Analyse d'impact et évaluation des risques (<i>contrôles, contentieux</i>) | |
| Accompagnement à la rédaction de contrats de travail | |
| Contrat / avenant classique | 100€ |
| Contrat / avenant spécifique (<i>clauses particulières ou complexité juridique</i>) | 120€ |
| Analyse tutorée d'un contrat de travail (<i>contrôle de conformité, observations, propositions personnalisées et/ou recommandations de formulation de clauses</i>) | 90€/h |
| Simulation de bulletin de paye en vue d'une embauche ou d'un départ de salarié (<i>à partir de</i>) | 35€ |
| Accompagnement à la mise en œuvre d'une rupture conventionnelle homologuée | |
| Aide à l'établissement d'un calendrier prévisionnel de procédure | 450€ |
| Aide à la création d'un compte TéléRC | |
| Aide au calcul des indemnités et à la gestion de leur traitement social et fiscal | |
| Transmission de modèles individualisés de procédure (<i>convocation(s), CERFA, protocole d'accord...</i>) | |
| Conseils et recommandations tout au long de la procédure | |
| Calcul personnalisé d'indemnités (<i>licenciement, départ retraite, rupture conventionnelle...</i>) | 90€/h |

ASSISTANCE ET REPRÉSENTATION

Le détail des prestations et honoraires appliqués est disponible sur demande auprès du service juridique du CRGE.